

munion, ils participent à la susdite indulgence et rémission, comme s'ils avaient réellement visité les dites Eglises dans les jours prescrits. Que si quelques-uns, après avoir obtenu, en vertu des présentes, les susdites absolutions de censures, dispenses ou commutations de vœux, viennent à abandonner la sérieuse et sincère résolution, à ce requise, de gagner le jubilé, et par conséquent de faire les œuvres nécessaires à cet effet, quoiqu'en cela on puisse à peine les réputer exempts de péché, nous ordonnons et déclarons que les dispenses, absolutions et commutations obtenues par eux avec les dispositions susdites, persistent dans toute leur force.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, l'an de l'incarnation du Seigneur 1825, le 8 des calendes de janvier, l'an troisième de notre pontificat.

Signé, B., *Cardinal pro-dataire.*

Pour le Cardinal ALBANI,

*Le Substitut* CAPACCINI.

### CANTIQUE SUR LE JUBILÉ.

AIR: *Travaillez à votre salut, ou Quel est ce peuple plein d'orgueil.*

O temps heureux! Rome a parlé,  
 La porte sainte s'est ouverte;  
 L'indulgence du Jubilé  
 Au juste, au pécheur est offerte.  
 Préparons-nous à des faveurs  
 Dont le ciel va combler nos cœurs.